

## Saison 2024-2025 - Bulletin d'adhésion

À remplir lisiblement et obligatoirement par **tout adhérent**.

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>	Nom de naissance :	Nom d'usage :	Prénom :
E-mail :		N° de téléphone :	
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	

Pour une **adhésion en couple** (2 personnes du même foyer et même adresse), informations du 2<sup>ème</sup> adhérent.

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>	Nom de naissance :	Nom d'usage :	Prénom :
E-mail :		N° de téléphone :	
Date de naissance :		Lieu de naissance :	

### Cotisation pour la saison 2024-2025

La cotisation est annuelle et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Son paiement doit être réalisé à l'inscription, il peut faire l'objet d'un échelonnement (remettre alors 2 ou 3 chèques qui seront encaissés sur 2 ou 3 mois). L'inscription donne droit de participer à toutes les séances du lundi soir (17H55, 19H05 et 20H15).

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE 2024-2025	
Comprenant la licence FFEPGV de 28 € par personne	
<b>82,00 € (en individuel)</b>	<b>140,00 € (pour un couple)</b>

Paiement .....en espèces :  ..... par chèque :  ..... par virement bancaire :

Pour un virement bancaire, utiliser les références bancaires suivantes de l'AGVL et préciser dans le libellé de l'opération : « Adhésion AGVL – Votre **nom et prénom** » :

FR76	1027	8030	1200	0202	0640	164	BIC (Bank Identifier Code)
							CMCIFR2A

Cocher la case si vous souhaitez un justificatif de paiement :

### Accès aux séances

- L'accès à la salle est soumis aux mesures et règles sanitaires en vigueur.
- Se munir d'une tenue adaptée à la pratique des exercices de gymnastique, d'une paire de chaussures propres avec semelles non marquantes et d'un **tapis de sol** (une serviette est conseillée).
- **Au-delà des 2 séances d'essai**, l'accès est conditionné par la remise d'un **dossier d'inscription COMPLET** :
  - Bulletin d'adhésion complété lisiblement et signé, } **Peut être réalisé en ligne sur le site AGVL**
  - Paiement de la cotisation, }
  - Attestation signée du questionnaire de santé (un coupon par personne). } **Documents papier obligatoires**  
À défaut, certificat médical de moins de 6 mois,
  - Une enveloppe timbrée (tarif normal) à votre adresse.

[ Suite au verso... ]





## INFORMATION SUR L'ADHÉSION ET LA LICENCE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

### Certificat de non contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du Code du Sport, pour le public majeur, le certificat médical n'est plus demandé. Le majeur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

### Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance avec la MAIF qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 ; cette assurance de base est comprise dans le montant de la licence.

Par ailleurs, le licencié a la possibilité de souscrire sur demande une assurance complémentaire facultative au montant de **12,80 €** pour la saison sportive 2024-2025. C'est au licencié de la mettre en place lui-même (et de payer) auprès de la MAIF (contacter l'association dans ce cas). Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

### Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur demande auprès de l'association.

### Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau constitué de quatre bénévoles. Il est important que chaque adhérent participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

### Utilisation des données personnelles & droit à l'image

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'adresse suivante : [agvl.lutterbach@free.fr](mailto:agvl.lutterbach@free.fr) ou un courrier à l'adresse de l'association.

**Accord pour droit à l'image** : J'autorise l'association à me filmer et me photographier durant les séances de gymnastique. Les films et photos, propriété exclusive de l'association, seront utilisés uniquement sur les pages privées (accessibles aux seuls adhérents) du site Internet de l'AGVL dans le but d'illustrer les activités de l'association sans aucune diffusion ni exploitation commerciale.

Pour refuser mon accord de droit à l'image (mon visage sera flouté) je coche la case suivante :

### Honorabilité des bénévoles

Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction. En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date : ..... et signature(s) :

Licencié(e) :

2<sup>ème</sup> licencié(e) du couple:

